



# MONT SUR MEURTHE

— L'ECHO MONTOIS 2024 —

Directeur de la publication : J. KURKIENCY – [www.mont-sur-meurthe.fr](http://www.mont-sur-meurthe.fr) – Courriel : [secretariat@mont-sur-meurthe.fr](mailto:secretariat@mont-sur-meurthe.fr)

Horaires : LJ 10h30-12h et 16h-17h – MaV 10h30-12h et 16h-18h – S 10h-12h / Téléphone : 03 83 75 77 43 / Adresse : 4 rue de la Meurthe 54360 MONT SUR MEURTHE



## SANTÉ ET SÉCURITÉ



Tous à l'eau !



Le cimetière végétalisé

**CHARPENTIER Josiane**  
**HORTICULTURE**



Ferme de la Tuilerie  
54300 REHAINMILLER  
tél. 03 83 74 02 93 – fax : 03 83 73 41 01

**Thierry**  
**GRANDCOLAS**



54360 MONT SUR MEURTHE  
TÉL. 03 83 75 95 57

RAVALEMENT - DÉCORATION - PARQUETS  
REVÊTEMENTS DE SOLS - ISOLATION INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE

# Culture Vélo

Nancy

Nouvelle adresse : 14 Rue d'Albertville (à côté de Lapeyre) - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

VTT / ROUTE / ÉLECTRIQUE / LOISIR / ENFANT  
ATELIER TOUTES MARQUES & ÉTUDE POSTURALE SUR RDV



CULTUREVELO.COM



# DAM' PIZZA



**SUR PLACE**  
**OU A EMPORTER**

**OUVERT**  
**6j / 7**



**PIZZAS / SALADES / PLATS PRÉPARÉS**

**LIVRAISON A DOMICILE**

**DAMELEVIÈRES 03 83 42 12 88**

## SOMMAIRE

❖ Le mot du Maire .....	1
❖ L'actu Montoise	
❖ Etat civil .....	2
❖ Mont-sur-Meurthe en histoire .....	3
❖ Parmi les travaux de 2024.....	4, 5, 6, 7
• Vidéoprotection	
• Urbanisme	
• Ouverture de la maison médicale	
• Travaux à l'école	
• Rampe de mise à l'eau	
• Cimetière au vert	
• Alevinage de l'étang et cartes	
❖ Animations communales .....	8
❖ Subventions aux associations.....	9
❖ Agence postale pérennisée .....	9
❖ Chemins ruraux protégés .....	9
❖ Travaux de sécurité routière .....	10
❖ Les finances communales .....	11
❖ Les taxes intercommunales .....	11
❖ Parmi les projets en cours.....	12
• Changement du nom de la rue de l'Abbé Pierre	
• Aménagement d'un parking	
• Une voie verte ?	
❖ Don du sang .....	13



## Chères Montoises, chers Montois,

Au nom du conseil municipal et à titre personnel, permettez-moi de vous présenter tous nos vœux les plus sincères. Que cette année vous soit heureuse ; que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune.



Je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal.

Nous avons toujours souhaité et œuvré pour que ce magazine puisse être l'expression de l'action communale.

L'année 2025 commence sur le plan national sans aucune orientation budgétaire et nous nous demandons comment la collectivité sera soutenue sur ses projets de demain. Malgré tout, le budget est géré au cordeau et nous laisse envisager de nouveaux investissements cette année.

Les prochains mois vont permettre la finalisation des travaux de sécurité routière sur les routes départementales de notre village. Nous avons hâte de voir le résultat définitif.

Parmi les promesses concrétisées, la commune est maintenant dotée d'une maison médicale avec de plus en plus de professionnels de santé qui la rejoignent. Nous mesurons chaque jour l'immense chance de pouvoir accueillir des médecins généralistes ou autres spécialistes et continuons à vouloir étoffer l'offre de soin.

Actuellement, nous travaillons sur les prochains travaux à envisager sur notre commune. Nous portons notre attention sur la création d'un parking aux abords du feu tricolore. D'autre part, nous souhaitons aménager différents espaces verts en square pour la lecture, la détente et l'activité sportive par exemple, ou en verger partagé... Nous ne sommes pas en manque d'inspiration et tentons de répondre au mieux à vos attentes.

Je ne voudrais pas terminer mes propos sans remercier tous nos personnels toujours aussi disponibles et impliqués dans leurs tâches quotidiennes et sur qui nous savons pouvoir compter.

En peu de mots, Madame de Sévigné transmettait l'essentiel d'une vie heureuse. De la paix dans le cœur, nous en avons besoin, face à ce monde incertain ; du repos, car l'on dit qu'il est la moitié de la santé, et surtout de la santé, car elle est notre bien le plus précieux. Un bien que nous devons préserver en lui accordant plus d'attention que jamais.

Encore tous mes meilleurs vœux pour 2025.

**Jonathan KURKIENCY**  
Maire de Mont Sur Meurthe  
Vice-Président de la CC3M

## ÉTAT CIVIL 2024

NAISSANCES

Elio **NONOTTE** né le 2 janvier à NANCY

Camille **ALVES DA SILVA** née le 20 février à MONT-SUR-MEURTHE

Axel **PIERRE** né le 3 avril à LUNEVILLE

Eden **HOUARD** né le 6 mai à LUNEVILLE

Iris **LORFANFANT** née le 3 août à NANCY

Léon **MERLIN** né le 7 septembre à LUNEVILLE

Kyle **LESSARD CLAUDE** né le 11 septembre à LUNEVILLE

Noam **FOREST** né le 18 octobre à LUNEVILLE

MARIAGES

Jonathan **KURKIENCY** et Marie-Adeline **DEMANGE** le 8 juin

Julien **DELABORDE** et Jessica **THOMASSET** le 29 juin

Julien **CUZIN** et Anne **PROTOIS** le 13 juillet

Jonathan **CHAMPION** et Elodie **GEA** le 20 juillet

PACS

Charles **EBERLE** et Laureen **BOITEUX**

DÉCÈS ET TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

Gérard **KERSUAL**, le 2 février à NANCY

André **GRANDCOLAS**, le 6 mars à LUNEVILLE

Gisèle **LEMOINE**, épouse **WILLER**, le 19 mars à NANCY

Marie-Josèphe **BAUDOIN**, épouse **NAUDIN**, le 20 mars à CHATEAU-SALINS

Marie-Andrée **DARDAINE**, épouse **BLANC**, le 29 août à DOLE

Jean-Marie **DUCRET**, le 31 août à MONT-SUR-MEURTHE

Jean-Claude **BAECHEL**, le 6 septembre à MONT-SUR-MEURTHE

Jean-Marie **HAAG**, le 27 septembre à MONT-SUR-MEURTHE



## RECENSEMENT

La population légale 2022 recensée par l'INSEE qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de **1145 habitants**.



VOTRE MAIRIE  
EST SUR



IntraMuros

Pour être informés à tout moment, où que vous soyez, téléchargez gratuitement l'application IntraMuros sur votre tablette ou smartphone.



## MONT-SUR-MEURTHE EN HISTOIRE PAR MICHEL MAXANT

### L'école du village, autrefois

Mont possédait une école tenue par un régent avant le rattachement de la Lorraine à la France le 23 février 1766. Les ducs de Lorraine étant catholiques et très proches de l'Eglise qui prônaient l'éducation religieuse des enfants, ont incité les curés à créer des écoles en lien avec les maires contre l'avis de la noblesse qui redoutait d'avoir des gens instruits en face d'elle.

Sous l'autorité du curé et du maire, le régent est un peu l'homme à tout faire de la paroisse et de la commune, à la fois enseignant, chantre, sacristain, sonneur de cloche ou secrétaire de mairie.

Il était nommé par la communauté d'habitants (assemblée à l'issue des offices religieux), lié par un contrat civil indiquant la durée d'engagement, sa rémunération et la période scolaire qui allait en général, de la Toussaint à Pâques, lorsque les travaux des champs ne nécessitaient pas leur présence.

En matière d'enseignement, il devait avoir des notions de base en lecture, écriture et calcul, suivant les termes employés en 1736 « l'orthographe et l'arithmétique ». En outre, il devait apprendre aux enfants les notions ayant trait à la morale, la politesse, le respect ainsi que la propreté.

Ayant peu de revenus, il était autorisé à avoir une occupation annexe compatible avec cette fonction. Certaines professions lui étaient cependant interdites : procureur, joueur de violon ou praticien (celui qui utilisait le droit). Il devait en outre être exemplaire côté moralité : ne pas jurer, ne pas s'enivrer, ni fréquenter les cabarets. De plus l'enseignement doit se faire en douceur (ne pas donner de coups ni de gifles).

A la révolution, le régent devient maître d'école et doit enseigner de manière laïque. Jusque-là les manuels à sa disposition étaient publiés sous l'autorité de l'évêque de Toul. Les archives nous disent que la population du village, à l'époque, était très satisfaite des résultats de cet enseignement.

Sous la troisième république, il reçoit un salaire fixe et passe sous l'autorité du recteur d'académie et du préfet. Il doit avoir réussi le brevet de capacité, ceux étant en poste devant passer le certificat d'aptitude. Dès cette époque, il devient un notable au même titre que le maire ou le curé.



En 1856, une école de filles est créée sous l'impulsion de l'abbé Bailly, originaire de Gerbéviller, qui prête à la commune l'argent nécessaire à l'achat d'une maison qui sera transformée en salle de classe et logement pour la maîtresse. Les maîtresses seront toutes des religieuses de différents ordres, sœur Marie Poirson en 1861, sœur Saint Léon en 1881, sœur Sainte Glossinde en 1886. Elles seront remplacées par des institutrices laïques au début du 20<sup>ème</sup> siècle, comme Marie Villaume, Marie Poirine etc.

Le premier régent d'école pour les garçons à avoir laissé son nom, a été Joseph Guiot qui enseigna de nombreuses années jusqu'en 1791. Il a été remplacé par Sébastien Pierre puis par Joseph Digout. Cette charge sera assurée de père en fils pendant un siècle.

Puis vient Jean-Baptiste Moine qui partira en retraite en 1908 (considéré comme le premier hussard noir de la république) précurseur de l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire pour tous. Dès cette époque, les fournitures scolaires sont prises en charge par la commune ce qui est très rare dans les environs.

## PREMIER BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION



La municipalité a fait le choix d'équiper l'ensemble de la commune dans le cadre d'une politique de tranquillité publique.

Le dispositif de vidéoprotection fonctionne déjà depuis plus d'une année et il porte déjà ses fruits.

La Gendarmerie nationale et la Police nationale ont régulièrement fait **des réquisitions judiciaires dans le cadre d'enquêtes**.

La commune est régulièrement sujette aux dépôts d'ordures ménagères. **Plus d'une vingtaine d'auteurs abandonnant volontairement leurs déchets ont été identifiés** cette année, avec comme sanction systématique une amende administrative de 300 €. Cela dans le but de stopper ces comportements et de laisser notre village propre !

Ces caméras sont des outils dissuasifs servant à éviter les cambriolages. Cette année, et pour la première fois dans notre commune, **aucun cambriolage de maison n'a eu lieu en 2024**. Habituellement, on comptait trois à quatre effractions par an !

## URBANISME

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours

La communauté de communes élabore en partenariat avec les communes le futur document d'aménagement et d'utilisation des sols du territoire, qui devra tenir compte de nombreuses règles nationales réduisant fortement les possibilités d'agrandissement des communes ainsi que du respect plus accru de l'environnement.

D'ici quelques années, les communes devront se concentrer sur les zones intra-muros pour proposer de l'habitat, via la rénovation de bâtiments vacants ou anciens, via la construction en dent creuse (terrain non construit entouré de parcelles bâties) ou via la suppression de ruines pour reconstruction à neuf.

Les permis de construire seront désormais délivrés avec parcimonie.

### Rétrocession

#### du lotissement de la Tuilerie

**Le lotissement de la Tuilerie est officiellement rétrocedé à la commune.**

L'entretien des voiries et des réseaux sera à la charge de la collectivité.

Avec la fin des travaux, les colotis peuvent désormais profiter de la tranquillité du village.

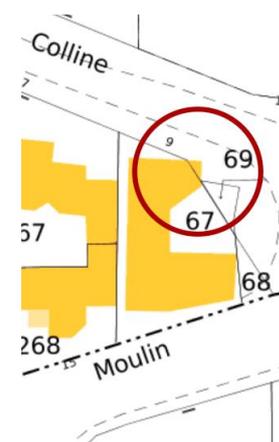


La commune découvre régulièrement des irrégularités sur les constructions lors des ventes.

Dans ce cas géré par l'ancienne municipalité, on constate qu'une habitation est construite en partie sur le domaine public.

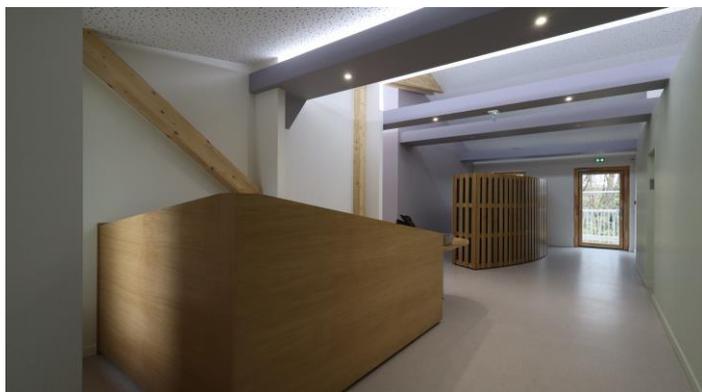
Il est **indispensable et obligatoire pour l'habitant de déclarer tous ces travaux** pour ne pas subir de régularisation, pouvant parfois avoir un impact financier conséquent.

### Réparer les erreurs du passé



## OUVERTURE DE LA MAISON MÉDICALE

Depuis septembre 2024, la maison médicale est ouverte pour le plus grand plaisir des patients Montois et extérieurs.



En regardant aux alentours, on peut s'apercevoir que la désertification médicale s'accroît. De plus en plus de professionnels de santé partent à la retraite et trop peu de nouveaux s'installent, faute de locaux libres.

Pour notre commune, grâce à cet investissement, nous avons la chance de pouvoir accueillir des jeunes spécialistes. En règle générale, on parle d'un médecin pour mille habitants, on en compte deux à ce jour.

Auparavant, le village ne pouvait pas proposer une offre de soins si éclectique. Aujourd'hui, Mont-sur-Meurthe dispose d'un cabinet d'infirmiers, d'un ostéopathe et d'une psychologue. D'autres arrivées sont attendues.

Avoir concrétisé ce projet ambitieux et vital est une véritable aubaine pour notre territoire ! Les patients trouvent dans notre maison médicale une proximité des soins et la qualité de leur prise en charge est optimale grâce à la mutualisation des compétences sur un seul et unique site.



**Edgar VELTIN**  
Ostéopathe

L'ostéopathie est une approche thérapeutique manuelle douce qui se fonde sur une vision globale de la structure du corps humain.

Je pratique des manipulations du système musculo-squelettique et j'utilise des techniques de relâchement myofascial afin de soulager les tensions, les déséquilibres et les douleurs.

L'ostéopathie est à visée préventive et curative. Il est possible de soigner les maux de dos, les entorses, le stress, les règles douloureuses ou encore les migraines. Je peux recevoir différents types de patients : des nourrissons, des enfants, des sportifs, des femmes enceintes ou encore des seniors.



**Valérie CRÉPET**  
Psychologue  
Hypnothérapeute

Je suis psychologue, formée en psychopathologie clinique à l'Université de Lorraine.

J'ai complété ma formation par un DU de psychopathologie périnatale et un DIU d'hypnose thérapeutique.

Mon approche est intégrative et place la subjectivité du patient au premier plan en adaptant mes outils à ses problématiques.

Ainsi, ma pratique s'inspire des théories psychanalytiques, de l'hypnose et de l'EMDR.

## PARMI LES TRAVAUX DE 2024

### Travaux à l'école

Les congés scolaires estivaux ont laissé place comme chaque année à de nombreux travaux d'entretien à l'école.

L'alarme incendie obsolète a été totalement remplacée et une nouvelle alarme a été installée pour répondre au dispositif réglementaire du Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) demandant aux établissements scolaires d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'enceinte scolaire en cas d'incident majeur externe à l'établissement.



Une partie de la cour a été refaite pour supprimer le patchwork d'anciens revêtements (terre, cailloux, béton...) et laisser place à des matériaux naturels damés et perméables. Une zone amortissante autour de la structure de jeux remise à également été remise en état.

### Rampe de mise à l'eau

À l'automne, la nouvelle rampe de mise à l'eau a été inaugurée pour la plus grande joie des adeptes de la pêche ou des promeneurs en bateau.

Cet ouvrage est la concrétisation d'un travail avec la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'AAPPMA de la Carache Lunévilloise, la Fédération Nationale de la Pêche en France et la commune de Mont-sur-Meurthe.

L'accès y est totalement gratuit et peut également servir au Service Départemental d'Incendie et de Secours en cas d'intervention liée au feu.

L'investissement à hauteur de 22 000 € TTC a été financé par la commune à 5%, soit 1 100 € TTC.

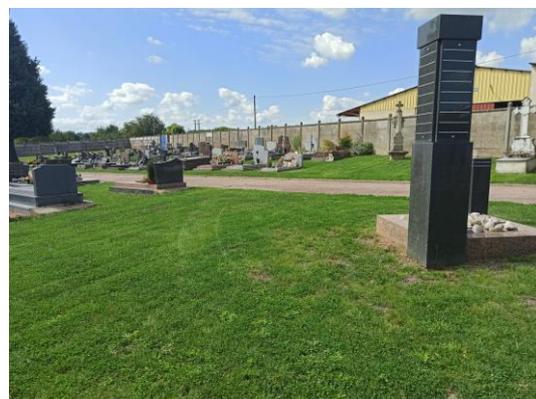
Les étapes de la création ont été filmées et vous pouvez visionner la vidéo sur ce lien : <https://youtu.be/yHq45HMGGdE>



## PARMI LES TRAVAUX DE 2024

### Cimetière au vert

La mise en œuvre de la végétalisation du cimetière aura pris une année avant de dévoiler un résultat très satisfaisant.



Les anciennes allées non carrossables sont devenues facilement praticables. Il n'est plus utile de désherber mais simplement de tondre régulièrement. Le cimetière reste accueillant toute l'année et la biodiversité commence même à s'y installer.

La Mairie met à disposition deux poubelles : une pour les déchets végétaux biodégradables et l'autre pour les pots en plastique. Cependant, de nombreux visiteurs ne trient pas correctement, obligeant l'agent communal à le faire. C'est fort regrettable alors que le geste est si simple !

### Mise en peinture de la porte de l'Eglise et du cimetière



La porte de l'église et la porte du cimetière ont été intégralement repeintes par l'entreprise Grandcolas.

L'entretien des bâtiments communaux est réalisé de manière régulière pour mettre en valeur le patrimoine du village.



### Alevinage de l'étang communal

Au printemps 2024, plus de 50 kilogrammes de brochetons (environ 100 individus) et 100 kilogrammes de friture ont été alevinés afin de donner satisfaction aux pêcheurs de plus en plus nombreux sur l'étang communal. L'étang communal se verra à nouveau empoissonné en 2025.



La carte de pêche est disponible en Mairie à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Tarifs : Carte adulte : 40 €  
Carte jeune (12/18) : 20 €

Moins de 12 ans non accompagné : 5 €  
Moins de 12 ans accompagné : gratuit

Carte à la journée : 5 €

## CHASSE À L'OEUF



C'est avec une grande effervescence que s'est déroulée la chasse à l'œuf aux abords de l'école. Les enfants, panier en main, ont couru dans tous les sens à la recherche d'un nombre considérable d'œufs en chocolat.

Une matinée des plus réussies, à la grande joie des petits et des grands.

## NOËL DES ENFANTS



Un spectacle sur un Conte de Noël apprenant la disparition du Père Noël a été offert par la commune aux enfants de l'école. Grâce aux indices laissés par le calendrier de l'avent, les bambins ont participé activement à sa recherche.

Le Père Noël leur a rendu visite et a partagé un moment privilégié en tête-à-tête avec chaque enfant.

## CYCLO CROSS : 2<sup>ème</sup> ÉDITION



Le Foyer d'Éducation Populaire (F.E.P.) a organisé sa 2<sup>ème</sup> édition du cyclocross sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, avec le soutien technique et financier de la municipalité. Plus de 130 coureurs ont répondu présent sur 9 courses tout au long de la journée.

## COMMÉMORATIONS



L'Association des Mutilés Combattants de Mont-sur-Meurthe et la municipalité ont organisé les commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Sous le regard des militaires, des gendarmes et des Montois, les enfants de l'école, sous la gestion des professeurs de l'école, ont donné de la voix tout au long de ces événements.

## OPÉRATION

### « BON D'ACHAT AUX AÎNÉS »



Les membres du CCAS ont accompagné les séniors pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive en allouant un bon d'achat de 20 € (au lieu de 15 € les années précédentes) pour agrémenter les fêtes de fin d'année.

Cette action est également l'occasion de soutenir les commerçants partenaires de la commune.

## PARADE DES PÈRES ET MÈRES NOËL



La plus grande parade du Grand Est de motards déguisés en pères et mères Noël a traversé le village le 14 décembre.

Plus de 700 motos ont vrombi en apportant la joie aux habitants et en apportant leur soutien à l'association Récré Actions Pédiatriques qui œuvre pour améliorer le quotidien d'enfants et d'adolescents hospitalisés.

**BRAVO !**

**EN ESPÉRANT VOUS REVOIR L'ANNÉE PROCHAINE !**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	Montant alloué
AFAPS (fournitures scolaires collège)	100
Association des parents d'élèves	200
Coopérative scolaire	1 000
Ecole de Jeunes Sapeurs-Pompiers	100
F.E.P.	1 100
La Gaule Gerbévilloise	100
Les Barbouilleuses du Montois	200
Section AMC (anciens combattants)	200
Tennis Club Montois	1 000
UNSS du collège de Blainville	200

Toutes les demandes de subvention ont reçu le soutien de la commune.

## AGENCE POSTALE COMMUNALE PÉRENNISÉE

La commune de Mont-sur-Meurthe dispose d'une Agence Postale Communale (A.P.C.) et collabore avec la Poste pour rendre un service de qualité au sein de la Mairie.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale, une nouvelle convention a été signée par Monsieur le Maire afin de maintenir l'agence sur le village pour les neuf prochaines années.

**Une belle preuve du maintien de la proximité du service public !**



## CHEMINS RURAUX PROTÉGÉS

Le conseil municipal a fait le choix de recenser ses chemins ruraux afin d'assurer leur conservation.

Après une enquête publique, une délibération permettant d'arrêter définitivement le tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune a été prise le 8 février 2024.

Ainsi, les chemins ruraux qui ont été fermés par des clôtures ou labourés devront être réouverts ou remis en état par les exploitants agricoles concernés, à leur charge.

Ces chemins sont pourtant indispensables car ils desservent systématiquement des terrains qui se retrouveraient enclavés sans leur présence, sans compter leur utilité pour les promeneurs.

Le chemin n°19 de la route de Rehainviller a subi un labour volontaire en 2023-2024 et a été complètement détruit. Après un temps de négociation n'aboutissant à rien, la commune a été obligée de saisir la Justice pour obtenir réparation. C'est chose faite !

Sans ce recensement qui s'appuie sur la loi 3DS et met un terme au délai de trente ans de la prescription acquisitive, ce chemin aurait pu être revendiqué par l'exploitant. La commune veillera à la conservation de ce patrimoine communal.



Chemin n°19 de la route de Rehainviller après le labour

## TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis septembre, les travaux de sécurisation des traverses du village ont commencé. Ces travaux tant attendus pour faire baisser la vitesse ont une durée estimée à **8 mois pleins**. Un tiers des travaux est réalisé, l'entreprise procède par moitié de route pour laisser le trafic routier circuler convenablement.

Le carrefour de la rue de Lorraine et de la rue des Ecoles a été priorisé car étant à proximité directe de l'école et étant aussi la plus accidentogène ces dernières années (accidents matériels).



Plateau côté rue des Ecoles Prolongées

Des finitions seront opérées sur les ouvrages déjà bien avancés : reprogrammation du feu tricolore, ajout/effacement de marquage.

L'effet de ralentissement est déjà flagrant entre l'entrée du village côté Blainville-sur-l'Eau et le feu avec une **baisse de la vitesse sur ce tronçon de plus de 20 km/h**.



Entrée/Sortie direction Blainville-sur-l'Eau

Dès la mi-janvier, l'entreprise redémarrera les chantiers. **La plupart des zones commencées n'est faite que sur une moitié de chaussée**. Des feux de chantier seront à nouveau positionnés pour alterner la circulation.



Arrêt de bus le Mont

Un vrai trottoir a été créé et la route sera rétrécie à 6 mètres pour faciliter la traversée des jeunes piétons.

L'arrêt de bus est mis aux normes.

La visibilité en sortie du lotissement du Mont est améliorée.



Carrefour rue d'Alsace / ch. du Saucey

Le chemin du Saucey aboutissait sur un trottoir sans visibilité.

Aujourd'hui, le carrefour est plus sécurisé.



Ancien « pseudo rond-point »  
rue des Vosges/de la Colline/lot. Du Moulin

L'ex rond-point si ambigu laisse place à deux entrées de rues distinctes et un parking pour huit voitures est créé.

Un passage piéton très visible va être marqué prochainement.

### Visite du chantier par les écoliers

Tous les élèves ont profité, le temps d'une matinée, d'une visite de chantier après avoir eu la dispense d'une mini formation aux équipements de protection individuelle (EPI) indispensables au travail comme à la maison lors de bricolage. Chacun est reparti avec une chasuble et un goûter offert par l'entreprise Colas.



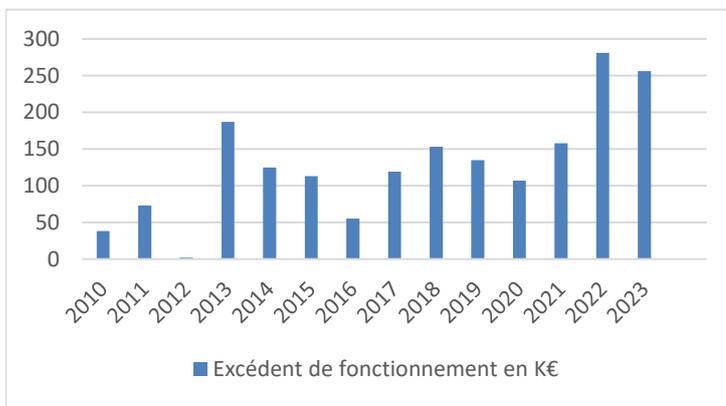
## LES FINANCES COMMUNALES

Les chiffres présentés sont accompagnés d'une explication annexée afin de faciliter la compréhension des données financières. Le mandat du maire actuel a débuté en 2014, quelques données sont antérieures pour permettre de faire une comparaison fine et précise.

### Les impôts communaux

Données en %	2013 à 2021	2022 et 2023
Taxe foncière bâtie	9,95	13,71
Taxe foncière non bâtie	19,54	22,24
Cotisation foncière des entreprises	17,49	19,91
Taxe d'habitation	18,06	18,06

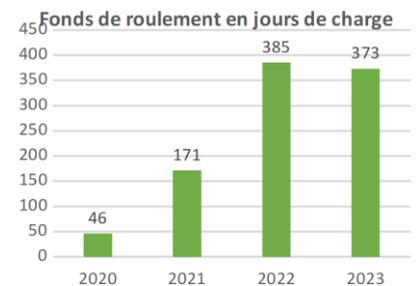
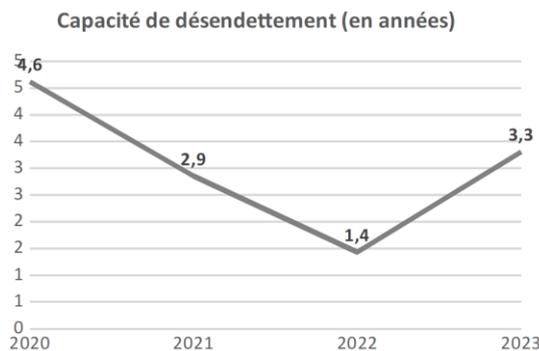
### L'excédent de fonctionnement communal



La capacité de désendettement correspond au nombre d'années de CAF brute dégagée en 2023 qu'il conviendrait de mobiliser pour rembourser l'intégralité du capital restant dû au 31/12/23.

Pour Mont-sur-Meurthe, il faudrait un peu plus de 3 années de CAF pour rembourser le capital et ainsi n'avoir plus aucune dette. **Autant dire que ce n'est rien à l'échelle communale.**

Quelques emprunts arrivent à échéance dans les années à venir et vont encore réduire l'endettement.



Le fonds de roulement (réserve de la collectivité) de 617 K€. Pour indication, cela signifie que la commune pourrait vivre 373 jours sans aucune rentrée d'argent.

En deux mandats, les impôts n'ont été augmentés qu'**une seule et unique fois** pour faire face à l'augmentation conséquente (x4) de la prestation de défense incendie et permettre à la Communauté de Communes de ne pas perdre le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

**Les investissements communaux n'ont jamais été financés par une hausse d'impôts.**

L'excédent de fonctionnement d'une commune se calcule en faisant la différence entre les recettes perçues et les dépenses réalisées.

**Depuis 2014, l'excédent moyen est de 150 K€ / an** (notons que 1 K€ = 1 000 €). Avant 2014, la moyenne tendait difficilement vers les 40 K€ / an alors que peu d'investissements étaient lancés.

**Depuis trois ans, la commune réalise des excédents supérieurs à 200 K€ grâce à une gestion toujours plus saine et rigoureuse du budget communal.** En 2023, la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) s'élève à 259 K€.

Cette rigueur permet d'investir et de créer de nouveaux services dans le village, comme le bâtiment périscolaire, la boulangerie ou une maison médicale.

## AUGMENTATION DES TAXES INTERCOMMUNALES

La communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M) a été contrainte, en avril 2024, de voter l'augmentation de ses taxes afin de pouvoir supporter financièrement des dépenses imposées principalement par l'Etat.

Voter un budget à l'équilibre est une obligation. Devant cette fatalité, le Président a fait trois propositions de nouveaux taux, allant sur une hausse uniquement des bases jusqu'à 7 % d'augmentation pour la plus forte.

Les élus montois de la majorité ont fait remarquer que cette hausse vient directement puiser dans les porte-monnaie étriqués des habitants du territoire et qu'il fallait trouver un juste milieu. Malgré cette remarque, l'augmentation la plus forte a été retenue au vote avec le soutien de l'élue communautaire de l'opposition Eric Schockmel (délibération CC3M du 10 avril 2024).

Le coût de la vie étant de plus en plus conséquent, les élus montois de la majorité se refusaient à trop impacter le pouvoir d'achat des Montois.

## PARMI LES PROJETS EN COURS / À VENIR

### Changement du nom de la rue de l'Abbé Pierre



Suite à la révélation de nombreux éléments concernant les accusations d'agressions sexuelles à l'encontre de l'Abbé Pierre, les collectivités et la Fondation Emmaüs ont tous fait le choix de changer le nom des rues ou de démonter l'ensemble des monuments consacrés à mettre en valeur l'action de l'Abbé Pierre.

**Pourquoi ce nom de rue à Mont-sur-Meurthe ?** Suite à une effroyable tragédie survenue en 1990 dans notre commune concernant une famille du village et un compagnon Emmaüs, de fortes tensions ont vu le jour entre la communauté Emmaüs et les habitants meurtris. L'Abbé Pierre est alors venu à Mont-sur-Meurthe pour tenter d'apaiser les tensions. En vain. Le Maire Yves Willer a fait le choix, sans concertation des riverains ou des victimes, de modifier le nom de la rue du Moulin en rue de l'Abbé Pierre.

La question s'est donc posée en conseil municipal. Les **riverains ont tous été concertés** pour changer une nouvelle fois le nom de cette rue. A la grande majorité, le OUI l'emporte. Les élus ont eu lecture d'un courrier fort poignant de la famille de la victime. Le conseil municipal a presque unanimement voté pour un changement dans les plus brefs délais (à l'exception de Michel Houot, délibération du 17 décembre 2024).

Quelques noms sont ressortis mais le nouveau nom reste difficile à trouver. Les habitants de la rue seront à nouveau consultés pour pouvoir entériner le changement de nom en début d'année 2025. Les habitants seront accompagnés par la commune pour les démarches liées au changement d'adresse.

### Aménagement d'un parking



La commune est propriétaire depuis peu de la maison située à l'angle de la rue de Lorraine et de la rue des Ecoles Prolongées. Les élus, lors du conseil municipal de décembre, ont fait le choix de **mener une étude sur la faisabilité de la création d'un parking d'une quarantaine de places de stationnement** sur ce terrain de près de 2500m<sup>2</sup>. L'utilité en serait multiple : stationnements pour l'école, la maison médicale, le Centre Social, du covoiturage...

La démolition de cette ruine est **inévitabile** et **améliorera la visibilité des véhicules sur ce carrefour**.

### Une voie verte



De plus en plus de vélos circulent sur les départementales autour de Mont-Sur-Meurthe. Le Pays du Lunévillois a élaboré un diagnostic (schéma directeur cyclable) en concertation avec les communes pour proposer des scénarios sur l'aménagement de voies vertes sur l'ensemble du territoire pour sécuriser les deux-roues sur les routes hors agglomérations.

La commune montoise est une zone de passage privilégiée pour interconnecter le Lunévillois au bourg de Blainville-sur-l'Eau. La commune se tient prête pour mettre en action ce programme au côté du PETR du Lunévillois.

### **MOT DE L'OPPOSITION**

### **DISPARITION DES PANNEAUX DE SORTIE D'AGGLOMERATION**

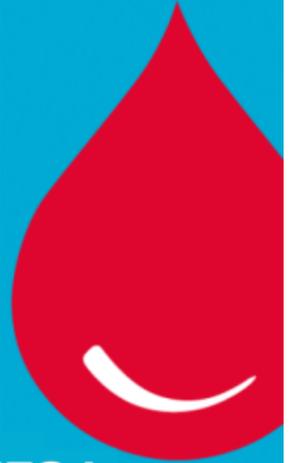
Les panneaux d'un grand nombre de communes ont été détachée par les syndicats agricoles pour manifester contre le gouvernement.

Les communes n'ont pourtant rien à voir dans ce conflit, et peuvent même partager leurs convictions. Les panneaux abimés ou irrécupérables seront hélas remplacés aux frais du contribuable.





**PARTAGEZ  
VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ  
VOTRE SANG !**



**EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !**

**À BLAINVILLE-SUR-L'EAU**

Mercredi 19 février de 16h à 19h30 - MFC

Mercredi 25 juin de 16h à 19h30 - MFC

Mercredi 22 octobre de 16h à 19h30 - MFC

**À DAMELEVIÈRES**

Mercredi 23 avril de 16h à 19h30 - Salle des fêtes

Mercredi 20 août de 16h à 19h30 - Salle des fêtes

Mercredi 17 décembre de 16h à 19h30 - Salle des fêtes

**À GERBEVILLER**

Vendredi 21 mars de 16h à 19h30 - Gymnase

Vendredi 27 juin de 16h à 19h30 - Gymnase

Vendredi 17 octobre de 16h à 19h30 - Gymnase

**SAGUEZ**  
énergies

Depuis  
1930

**Pellets**  
**vrac & sacs**  
saguez-energies.com



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

📍 113, Av. Gal de Gaulle - Lunéville

☎ 03 83 74 04 23



## AGE D'OR SERVICES

*Une présence active à vos côtés*

**03 83 76 17 71**

32, rue des Hirondelles 54300 MONCEL-LÈS-LUNÉVILLE  
E.mail : [luneville@agedorservices.com](mailto:luneville@agedorservices.com) • [luneville.agedorservices.com](http://luneville.agedorservices.com)

-  Aide à domicile
-  Assistance à la personne
-  Accompagnement véhiculé et/ou au bras
-  Petit Bricolage
-  Petit Jardinage
-  Livraison à domicile
-  Portage de repas
-  Téléassistance  
(en partenariat avec un téléassisteur)

# Planète Cuisines

**CUISINE • SALLE DE BAIN • LITERIE • DRESSING • AMEUBLEMENT**



40 av, Pierre Sémard (Face à Carrefour) • 54360 BLAINVILLE SUR L'EAU  
Tél. : **03.83.71.08.55** • [www.planete-cuisines.fr](http://www.planete-cuisines.fr)